

REUNION POUR PROJET G. DELERUE

4 mai 2019

MEMBRES DES TROIS CHŒURS – PRO HOMINE, LCPC ET EXAVOCÉM – PRESENTS :

Pour Pro Homine : Daniel DESWARTE (Président) dan.deswarte@gmail.com , Anne RAOUL (Vice Présidente) atee-ar@orange.fr , Anne GUERIN (trésorière) anne.c.guerin@gmail.com et Marie-Christine PANNETIER (chef de chœur) mchristine.pannetier59@gmail.com .

Pour LCPC : Jean-Marie BARBEREAU (Président) jean-marie.barbereau@orange.fr Régine POIROT (Vice Présidente) reginepoirot0307@orange.fr , Jean-Bernard PAILLET paillet.jean-bernard@orange.fr (Vice Trésorier), Florence SEM (secrétaire) semafort@free.fr , Bernadette SAINTOUL (secrétaire adjointe) Bernadette.saintoul@wanadoo.fr , Michel SAINTOUL (membre du CA, coordinateur du projet G. DELERUE) michel.saintoul@wanadoo.fr .

Pour Exavocem (20 choristes) : Christiane GUEUTAL (Présidente) christianegueutal@gamil.com , Gabrièle FRIDELANCE (Vice Présidente) galyfri@hotmail.fr , Jacques PIGEON (trésorier) pigeon@franceshop.fr , Christine VESTUR (secrétaire) chvestur62@gmail.com , Denys FONTENAIST (Vice Trésorier) fontenaistdenys@yahoo.fr , Martine VANEECKELOOT (membre du CA) martine.vaneeckeloot@orange.fr , Régine POIROT (membre du CA)

Matthieu BOUTET : Chef de chœur d'Exavocem et de LCPC matboutet@wanadoo.fr .

Emmanuelle LALANDE : choriste à LCPC et Exavocem - fille de G. DELERUE. Manue.lalande@dbmail.com

Excusé :

Michel SAINTOUL (LCPC) est chargé de la coordination entre les différents chœurs. Merci de lui transmettre toutes les informations. michel.saintoul@wanadoo.fr

1 – Financement

Sur proposition des prévisionnels établis par LCPC et Pro Homine, nous avons étudié les budgets pour le concert "Grande Forme " (cf, budget annexe à venir)

LCPC met l'accent sur l'importance de bien évaluer le prévisionnel pour en dégager les dépenses que cela va impliquer. Dans un premier temps, LCPC, chiffre le concert à 5305 euros et la générale à 2555 donc un budget de 7860 euros.

La question du nombre de générale se pose au regard du coût. Mais est-il envisageable de fonctionner sans une générale pour chaque concert, puisqu'il va y avoir probablement trois lieux différents et cela aux vues des questions d'accoustique d'une part, mais aussi de calage avec les musiciens.

Pro Homine présente son organisation budgétaire qui fait état de tous les concerts organisés avec les différentes associations qui vont travailler ensemble. Cette approche globale du budget, même s'il est nécessaire de dissocier les coûts par concerts selon les tarifs, et si générale ou non, permet un lissage des coûts sur l'ensemble des concerts.

Si chaque association fonctionne seule, elle va se trouver à assumer des coûts plus importants, que d'autres. Pour cela, la réalisation d'une convention est proposée pour que chaque association s'engage sur une organisation financière tant sur les dépenses que sur les recettes.

Le document proposé (d'une convention) comme base de travail par Pro Homine pourra être affiné après que chaque conseil d'administration ait non seulement étudié le contenu mais se positionne aussi sur la répartition sur le plan financier.

Sur le principe de 4 concerts, (selon MB et MCP) le budget global et la répartition sur chaque concert et l'ensemble des dépenses et recettes seraient partagées pour que la globalité du projet soit bénéficiaire, au moins équilibré

Dans la démarche globale, comme il s'agit d'une création il va y avoir beaucoup de démarches de demandes de subventions et mécénat, ou autres...(disposition de salles, ou numéraire), on est obligé de partir sur un budget construit et réalisé avec un minimum de déclaration.

PH : Toutes les démarches souhaitées et l'envergure que l'on veut donner à ce projet, rend obligatoire un minimum de déclaration de charges (DRAC et Guzeau).

On peut se baser sur l'indemnité kilométrique pour les musiciens pour déclarer le minimum syndical pour réduire les charges, sans pouvoir pour autant s'en affranchir.

Budget établi au maximum. (Cf. doc à joindre en annexe)

MB : il va y avoir deux générales (une à Soisy, une à l'Isle Adam) avant le 1er concert.

PH : répéter avant dans le lieu de chaque concert pour le placement, l'acoustique à 80 choristes....paraît nécessaire.

On pourrait faire le raccord d'une heure et demi avant le concert et en amont pour les parties a capella.

Sur Paris, le raccord est parfois compliqué du fait d'une messe avant le concert et cela peut parfois raccourcir le raccord.

MB : les musiciens pourraient-ils attendre pour un raccord avant la messe ?

PH : qu'il y ait au moins une répétition pour les choristes, même s'il n'y a pas les musiciens, si on ne peut pas faire de générale dans le lieu. On pourra voir où les installer etc...

MB : attention au coût

PH : la générale est nécessaire au moins pour le cœur

MB : au moins une fois dans la semaine pour les choristes, mais cela va-t-il ajouter au coût ? C'est à voir

LCPC : il va y avoir aussi la question de l'acoustique de la nouvelle salle de l'Isle Adam qui n'est pas connue.

Concernant le budget global : les recettes sont possibles soit à la vente du concert, soit à la vente de billets. Il reste à convenir du prix ensemble, qu'il soit identique partout, pour que le public ne soit pas tenté d'aller dans un lieu plutôt qu'un autre.

MB : ce risque est peu probable entre 95 et Paris

PH : pratique le tarif suivant : 20 euros prévente et 25 sur place

LCPC : 290 places pour la salle dont 10 réservées. Tarif 18 euros / 15 en prévente (200 en prévente et 80 sur place) (recettes 4440 euros)

Paris : on peut laisser les tarifs habituels : 25/20 euros

MB : même tarif sur le 95

MB : pour soisy 5000 euros mais il y aura en moins ce qu'il pourrait être facturé (communication par ex).

EX : voir si Gonesse pourrait acheter le concert. Mais il faudrait que ce soit au prix coûtant et nous irons chanter là-bas, seulement si la ville achète le concert.

PH : prévisionnel à voir pour un nombre de places à environ 280 places vendues avec 220 en prévente environ et 30 en tarif R étudiant et 30 en TP et 9 TR sur place

Sur Hello asso, le problème ce sont les achats en TR qui doivent être contrôlés sinon quiconque peut acheter un billet au tarif réduit, sans pour autant en avoir le statut.

MB : si on passe par helloasso, ne faudrait-il pas mettre que le tarif plein ou bien stipuler que le justificatif sera demandé à l'entrée.

Ou bien ne pratiquer la vente des tarifs réduits uniquement sur place.

PH : les frais de salle sont au moins 1000 euros à Paris - tableau sera mis à jour en fonction des dépenses qui peuvent être à diminuer.

Pour le chef de chœur : 150/brut) = 180 euros x2 et X2 chef de chœur. 540 euros par concert

MB : non, on va compter un chef de chœur par concert

Ph : normal que chaque chef de chœur soit rémunéré car chacun est mobilisé

Chef chœur : si 4 concerts : soit on en dirige 2 chacun soit direction en alternance durant un concert selon les versions instrumentales et chorales.

Nos salaires pourraient passer en indemnités kilométriques car répétition où je vais devoir venir et MB à Paris, donc beaucoup A/R;

PH : 150 euros c'est le minimum Guzeau pour une prestation

Pour les musiciens : 75 net par service x 1,2 x16 (générale et concert) : 2880 euros

Mais comme il faut ajouter une générale, il faut donc voir où.

Proposition : un dimanche avec l'orchestre dans une salle x

MB : générale possible à Soisy et à l'Isle Adam.

PH : 1 générale à Soisy et 1 à l'Isle Adam mais pas possible à Paris sans générale avec les musiciens. Et si on fait une répétition en amont sans qu'il y ait une situation de concert, cela est risqué.

PH : mettre une générale partout et par la suite, en fonction de nos avancées de travail, on peut en retirer une. Si la générale est à Paris, les 1000 euros de location de salle peuvent inclure la générale.

Soliste : 175 (générale+concert) x 1,20 x 1,5 x 2(solistes)

MB : proposition 100 euros par service donc 200

Pour les musiciens la marge de manœuvre se fera avec les indemnités kilométriques.

Dans les démarches, il faut utiliser le même dossier de presse. Donc dès qu'il y a un accord pour chaque association, avancer le même budget. Après on fera les arbitrages possibles.

MB : si on fait appel au même loueur de piano, on peut négocier le prix.

PH : mettre pour les demandes de subventions un montant de 1500 euros

MB : matériel d'orchestre ?

PH : on va avoir des droits, locations de partitions.

MB : 200 pour les locations de partition - uniquement les trois prières. Mais après il y a l'achat des partitions (200 pour les parties instrumentales sur l'ensemble des concerts), sauf le libéra me que j'ai édité. Mais peut-être faire le ratio sur chaque concert si trois concerts 600 euros de location. Mais après les partititons orchestre 70 euros par concert.

PH : communication pour affiches, tracts programme, et annonce dans magazines spécialisés – 500 euros

MB : la convention sera basée sur les chiffres réels qui ne seront connus qu'après le dernier concert.

PH : Sacem, il est nécessaire d'anticiper car parfois on peut avoir des surprises.

MB : on a une Sacem départemental et on peut demander un prévisionnel

PH : mais en fonction du lieu, changement ? C'est au public estimé

MB : calcul en fonction des recettes ou en fonction du déficit et alors il calcule sur le poste le plus élevé.

PH : sur le Poulenc, nous avons eu un coût du simple au double (après recherches 500 euros)

Cela ferait 600 sur trois concerts.

MB : déclaration en amont et après on donne le réalisé

PH : et si les ayants droits abandonnent leurs droits ? Cela change-t-il quelque chose ?

PH : mais ce n'est même peut-être pas possible.

MB : que les ayants droits touchent les droits et nous les restituent. On en avait parlé avec Colette qui était d'accord sur ce point.

LCPC : il faut toutefois déclarer à la SACEM pour être en régularité.

MB : pour les demandes de subventions, il faut toutefois le faire figurer. Pas de subvention par la SACEM parce que le programme ne concerne pas les musiques de films;

MB : on peut partir sur 500 euros par concert donc 1500 euros

LCPC : pour Soisy, s'il se charge de la communication (affiches, flyers, programme etc) cela va-t-il être en déduction ?

MB : oui

PH : intérêt d'avoir le même visuel avec des dates pour chaque concert.

MB : s'il exige de faire la communication on pourra pas le faire nous même. Et il faudra aussi un rdv pour l'Isle Adam.

LCPC : un rdv est en attente avec la mairie de l'Isle Adam.

MB : il faudra une convention avec la mairie de Soisy

Budget officiel

Soisy : R + 5000 / D -8500/ 15 mars prévente commence 3 semaines avant

Isle Adam : R + 4400 / D -8800 / 7 mars prévente commence 3 semaines avant

Paris : R + 5780/ D - 9600 /

Déficit : 11830€

Il est souligné la question du tarif qui va être différent entre le 75 et le 95.

Emanuelle : voir ce que l'on va récolter d'ici là

LCPC : explique les problèmes de budget pour le dernier concert avec un déficit important. Attention aux dates, à l'horaire etc. et attention au programme attractif.

On va peut être avoir des économies.

Ph : 11880 perte prévisionnelle estimée

LCPC : la convention pourrait être faite au prorata du nombre de participants bénévoles.

PH : les musiciens représente le plus gros poste.

Convention de partenariat : modalités de validation : qui avance quoi, comment on se répartit les contrats, pour les avances de fonds, le rééquilibrage de la trésorerie, précautions pour la répartition du résultats, les cas d'annulation, confidentialité, force majeure. Clôture de validation interne à chaque association / chaque CA doit valider. Avec annexe du budget prévisionnel sur lequel on s'était mis d'accord + pourquoi ne pas envisager un comité de suivi

le dossier de presse

Emanuelle : rdv fin mai avec la spedidam (MB-ED-CD)

PH : pour chaque association, les démarches pour demande de subvention sont à entreprendre soit au titre du projet, soit en son nom propre. Si appel à une fondation, on parle du projet, mais si ville de Paris, c'est au nom propre. Mais il faut toutefois une association tête de pont, / demandes de subventions locales ou non

PH : dossier de presse : ok mais Nécessaire d'avoir le logo de chaque association + un petit texte concernant G. DELERUE qui pourrait être fait par ED.

LCPC : si dans la convention la répartition est au tiers ? A qui revient les subventions ?

PH : par le passé, lorsque nous avons signé une convention avec une autre association, les deux asso avaient reçues des subventions spécifiques au cœur, donc difficile de rétrocéder par la biais d'une subvention. Donc bien clarifier les démarches au titre du projet et les démarches qui devraient être exclues.

MB : remise de répartition à 33 pour la clé de répartition ce n'était pas ce qui était convenu.

LCPC : prorata en fonction du nombre de bénévoles et chaque formation doit voir comment chacun met l'argent dans le projet pour le réussir.

PH : A partir du moment où l'on dit que chacune des asso est à part entière, c'est compliqué de répartir au prorata des choristes. Mobilisation importante de tout le monde et cela ne se mesure pas au nombre de choristes.

MB : il faut que chaque association avalise les choses

PH : nécessité de ne pas mettre en péril les associations, mais à égaliser devant la réussite du projet.

PH : Pas forcément la même convention que celle que nous vous avons montrée pour échanger sur tous les points. Mais il peut y avoir une partie de la subvention de paris que touche Pro Homine qui soit affectée au projet, mais bien sûr, pas la totalité.

Il est important que la formation d'orchestre soit d'ores et déjà envisagée pour mesurer l'écart entre le budget réel et le budget prévisionnel et pour anticiper l'éventuelle prise de risque.

MB : l'idéal pour les musiciens c'est d'avoir toutes les dates.

ED : quelqu'un s'y connaît-il en crowdfunding ?

MB : il faudrait que chaque cœur le fasse indépendamment sur une part du budget pour qu'il n'y ait pas trop de risque. un cœur ferait un appel pour le piano, un autre pour les percussions...

MV : des démarches peuvent être faite auprès du Crédit Mutuel, mais il faudrait un compte. LCPC en a un.

PH : pas de compte commun, mais une gestion commune parce que juridiquement pas possible d'ouvrir un compte pour 3 asso différentes.

Du coup, si le crédit Mutuel nous finançait, ce serait une subvention projet / chorale

PH : envoie le fichier du budget et la convention à travailler
Nécessité de transmettre le logo et un texte pour présenter le chœur.
Anne de PH s'occupe du dossier de presse et nous envoie les grilles budget et la trame convention.

RECAPITULATIF

Dates communes de répétition :

PH : un peu tôt pour nous de pouvoir les fixer. Jusqu'en décembre, le chef de chœur puisse venir auprès de chaque chœur et puis à compter de janvier 2020, voir pour des dates de répétition commune. Pas de place pour nous accueillir à Paris. Choristes le plus souvent non motorisés et plutôt des dimanche ou samedi.

MB : il sera nécessaire de caller les dates avant l'été

Plus urgent dossier de presse : envoi d'une présentation du chœur et du logo (aux deux Anne) + Emmanuelle (présentation GD+ photo) + photo MB et mise en forme pour se mettre d'accord. (échéance 28 mai pour le Rdv à la SPEDIDAM)

Anne enverra le budget modifié et une copie de la convention pour retravailler ensemble après que chaque association l'ai fait en CA.

Prochaine réunion :

Pour la convention, le dossier de presse. 6 juin à 20heures à Paris

Divise-t-on les dépenses et recettes à part égale ou bien tenons-nous compte de l'importance de chaque chœur, ce qui implique de calculer au prorata du nombre de choristes ?

Ce point sera discuté au sein de chaque CA et revu à la prochaine réunion.

POURSUITE DE LA REUNION POUR EXAVOCEM ET LCPC CONCERNANT L'ORGANISATION DES CONCERTS "PETITE FORME"

Etudes du fichier budget prévisionnel : Reprise du budget – 2950 euros

MB : 2 solistes et instrumentistes, mais il faut que je les recrute, sans pouvoir leur donner des dates. Ce ne seront pas forcément les solistes et instrumentistes qui seraient aux concerts "grande forme".

LCPC : mettre des défraiements confortables pour les solistes.

MB : programme : 1ere partie musique de chambre de G. DELERUE et 2^{ème} partie : œuvres pour chœur.

LCPC : prévoir la générale pour deux concerts.

MB : pour la petite forme cela ne concerne que LCPC et Exavocem et un seul chef de chœur

MB : pour les chœurs du patrimoine, pas le même fonctionnement financier.

Pour Frépillon, l'église serait gratuite. Pour Notre Dame du Val à Mériel, il semble que cela ne soit pas faisable. du coup, le concert du patrimoine pourrait avoir lieu le dimanche 22 et la générale le vendredi 20 septembre.

Pour Frépillon, le chœur du patrimoine fonctionne au chapeau. Mais si c'est nous les organisateurs, il faut trancher sur ce point. D'autant que leur organisation est différentes de la nôtre. Il leur a été demandé d'adhérer à une des associations, montant qu'ils ont trouvé élevé alors que Pro Homine, pour exemple, s'élève à 300 euros.

MB : ils craignent que si nous faisons payer l'entrée, le public habituel ne vienne pas.

Prévisionnel pour un concert à Montsoul :

150 en prévente à 12 euros et 50 sur place TP : recettes 2550

MB : Exavocem n'amènera pas 200 personnes à Montsoul.

LCPC : les préventes sont essentiellement faites par les choristes

MB : mais attention à ce que les spectateurs ne viennent pas exclusivement à la petite forme et que nous perdions notre public pour la grande forme.

CALENDRIER : Frépillon = dimanche 22 et générale le 20 septembre

Baillet : dimanche 6 octobre ou le 13 octobre

Une seule générale pour les deux concerts.

Et comment gère-t-on l'organisation des concerts "Petite forme" ?

Faut-il faire une convention ? Ou plus simple ? Ou au prorata ? Voir ce sur quoi on s'engage ? La dernière fois, on en avait parlé et on n'en a pas fait.

Il va falloir voir le différentiel.

MB : on est sur un prévisionnel haut. Et que peut-on faire au niveau du mécénat ?

LCPC : on priorise quoi ?

Il va falloir qu'on préserve l'existence de chaque chorale.

MB : Chœur du patrimoine : il faut qu'ils soient assurés et qu'ils cotisent.

LCPC : il faut jouer cartes sur table – il faut voir avec eux, c'est oui ou c'est non.

Exavocem : si le chœur du patrimoine ne participe pas, quid de l'église de Frépillon et du piano, sur lesquels nous avons leur engagement.

MB : il y a deux choristes du chœur du Patrimoine qui viennent à LCPC, mais du coup, comment faire pour la cotisation et notamment l'assurance.

LCPC : qu'est ce qu'on leur propose ? cotisation visiteur pour un projet particulier et au moins l'assurance. Il faut trouver une solution pour s'organiser avec eux et clarifier les questions de responsabilités.

MB : que propose-t-on ?

Cotisation : 38 euros et CD de travail / 4 euros

Mais on ne sait pas qui vient, quand ?

Dimanche 11 août de travail pour les chœurs du patrimoine.

CG a rdv avec la maire de Baillet Vendredi 10 mai à 10 heures

On attend la réponse de Baillet pour l'achat d'un concert et après on verra si on maintient 2 concerts.

15 mai rdv pour le C. Agricole mais leur demande-t-on une subvention pour la petite ou la grande forme ?

A l'isle adam, une rencontre est envisagée avec les élus de la culture et des associations, car le maire s'est montré intéressé.

/ proposition de Pro Homine

Pour le crowdfunding : plutôt pour la grande forme sans demander une somme énorme.
ED : en retour, place de concert ou invitation à des répétitions. Il faut s'y prendre à l'avance.

LCPC : S'occupe du piano et demande pour les trois concerts : 1500 euros (Ulule)

Exavoce : location des percussions pour 1500 euros pour trois concerts. (à voir avec Martine).

Voir avec les différents sites, les thématiques, ceux qui récoltent le plus...extrait audio, photo, etc...

Et les chœurs du patrimoine pourront faire la démarche pour la petite forme.

Fondation Orange : ce serait presque trop tard et les dossiers doivent être extrêmement élaboré et ils sont très sollicités.

Il faut se lancer et que chaque chœur puisse avancer. Jusqu'à présent, Matthieu et Emmanuelle démarchent énormément.

LCPC : il est nécessaire que chacun soit informé des démarches des autres pour que chacun se répartisse les recherches. Sylvie aurait la possibilité de faire un dossier de présentation pour démarcher.

EN CONCLUSION, CHAQUE CHŒUR DOIT SE MOBILISER POUR LES DÉMARCHES. FAIRE LE POINT A CHAQUE CA ET PREPARER LES COMMENTAIRES POUR LA CONVENTION AVEC PRO HOMINE.